

INSCRIPTIONS

Les élèves doivent être admis en 6ème, 5ème, 4ème, 3ème et avoir au moins la ceinture orange.

Dans l'immédiat, les élèves intéressés par la Section Sportive Judo doivent :

-1-REEMPLIR une fiche

de candidature qui sera signée par :

- a -Les parents
- b -Le président et professeur du club
- c -Le principal du collège d'origine ou le directeur d'école.

-2-RENOYER AU COLLEGE AVANT LE 13 AVRIL 2018

- * Cette fiche de candidature
- * Une copie du passeport sportif (certificat médical et licence fédérale de la saison en cours)
- * La copie des deux derniers bulletins trimestriels.

Présélection obligatoire et Réunion d'information :

SAMEDI 21 AVRIL 2018

Le matin (à partir de 9h)

(Apporter kimono et tenue de sport : Chaussures de footing, jogging ...)

au

COLLEGE CONTÉ

et au

DOJO A. Besnard

rue du 11 novembre à Sées



Siège du Comité :

Maison Départementale des sports de l'ORNE
61 bis avenue Basingstoke
61000 ALENCON

Où contacter le Comité :

M. Michel MENARDON
Président du Comité de Judo de l'ORNE
Le Bourg
61100 Segrie Fontaine
michel.menardon@orange.fr



COLLEGE Nicolas-Jacques CONTÉ

1, rue du 11 Novembre 1918

B.P. 14—61500 SÉES

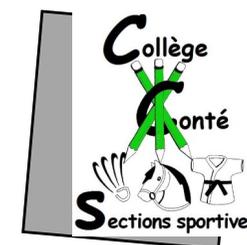
☎ 02 33 27 96 44

📠 02 33 27 00 00

Messagerie : ce.0610040m@ac-caen.fr

Site WEB : njconte.etab.ac-caen.fr

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE JUDO



Téléphone : 02 33 27 96 44



2018—2019

Objectifs



Réussir sa scolarité en obtenant d'abord le diplôme national du brevet et atteindre le niveau le plus élevé possible dans sa discipline sportive (possibilité d'orientation vers les Pôles Espoir Judo en fin de 4ème

Accueil des élèves

- Externat
- Demi-pension
- Internat garçons et filles

Le recrutement se fait à partir du niveau 6ème. L'effectif de la classe est limité à 30 élèves répartis sur les quatre niveaux.

Frais annuels d'hébergement

Année 2017-2018

- Pension : 1292,17 €
- Demi-pension 5 jours : 494,12 €
- Demi-pension 4 jours : 395,87 €



Entraînement

- ◆ Le lundi : 1 heure 30 11h30 - 13 h00
- ◆ Le mardi : 2 heures 7h30 - 9 h30
- ◆ Le jeudi : 2 heures 10h30 - 12 h30
- Δ Facultatif : Jeudi soir 19h30 - 21 h au club de Sées

Installations

Dojo de SÉES, face au collège.

Cours

Les cours de judo sont assurés par M. Vadim HERBRETEAU (Brevet d'état)
Les élèves restent licenciés dans leur club d'origine. Ils représentent le collège lors des championnats U.N.S.S.
L'adhésion à l'association sportive du collège et la pratique des cross et Judo UNSS sont obligatoires.

Suivi médico-sportif

Un certificat médical de non contre indication de la pratique sportive du judo de compétition, avec un électrocardiogramme, est demandé à l'inscription. Le suivi en cours d'année se fera en fonction de la disponibilité d'un centre médico-sportif. Une infirmière est présente dans l'établissement.

Organisation pédagogique

Les élèves de la Section Sportive Judo suivent l'enseignement général de leur classe. Les cours commencent le lundi matin pour se terminer le vendredi soir



L'internat



Les Études

Les élèves bénéficient de 1 h 30 d'étude surveillée le soir.
Selon les possibilités, des heures d'accompagnement personnalisé hebdomadaires sont assurées par des professeurs et des assistants pédagogiques.

Le Foyer



Un foyer est à la disposition des internes le soir après le repas et le mercredi après-midi. On y trouve :

- * Baby-foot, jeux de société, jeux vidéo
- * Des sorties sont organisées régulièrement (patinoire, piscine, cinéma...)
- * Téléviseur, ordinateur, lecteur DVD

Communications

La ville de Sées est située sur la ligne SNCF Caen-Tours (avec raccordement sur les lignes Paris-Granville et Paris-Cherbourg) et sur les lignes d'autobus Argentan-Alençon et Vimoutiers-Alençon. Le transport entre la gare et le collège (environ 1 km) n'est pas assuré par l'établissement.